

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 11/2026 : Interconnexion en fibre optique et renouvellement des équipements informatiques

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Madame Paola Pache, Messieurs Corentin Binamé, Michael Crottaz, Yves Fauth, Richard Golay, Fabien Loi Zedda, Marc Veraguth et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 11/2026 lors de sa séance du 21 avril 2026. Monsieur Paul Habfast était excusé et non remplacé.

De nouvelles informations ont nécessité une nouvelle réunion de la Cofin qui s'est tenue le 27 avril 2026 pour poursuivre les débats. La Commission était composée des mêmes membres.

Messieurs Alain Monod, Syndic, et Damien Bally, Secrétaire municipal, représentaient la Municipalité lors de la séance du 21 avril 2026.

Monsieur Alain Monod, Syndic, représentait la Municipalité le 27 avril 2026.

Informations préalables

Monsieur Le Syndic refait l'historique de la situation informatique des serveurs et des données informatiques de la Commune et juge la situation alarmante d'un point de vue sécurité des données.

Il explique qu'après le départ en 2023 de l'ancien Municipal en charge des finances, une réflexion sur la gestion de l'informatique communale a été lancée. Très rapidement, la Municipalité a sollicité en 2024 la Municipalité de Pully en vue d'une éventuelle reprise de la gestion de l'informatique palinzarde et l'a mandatée pour une analyse d'un état des lieux et pour la proposition d'une collaboration.

En avril 2026, un contrat de prestations a été signé par la Municipalité avec la Ville de Pully. Les équipements nécessaires, le renouvellement de matériel et de softwares ainsi que les prestations de transfert des données sont exposés dans le présent préavis qui nécessite un crédit d'investissement de CHF 2'500'000.-.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur le fait que le contrat de prestations est déjà signé. M. Monod répond que la signature de tel contrat de prestations est du ressort de la Municipalité et que l'acceptation de l'ensemble de la Municipalité a été obtenue. Un commissaire demande la durée du contrat de prestations, M. Bally répond que le contrat porte sur 3 ans et il précise que ce contrat de prestations permet de mutualiser les coûts.

Des commissaires s'interrogent sur le fait que du matériel pour CHF 423'000.- sera payé par la Commune d'Epalinges sans en être propriétaire. Il est répondu que ce type de matériel est amorti sur 5 ans en raison de son obsolescence rapide et que cela correspond à la durée initiale du contrat de prestations. En cas de sortie de l'entente avec la Ville de Pully, le matériel restera propriété de la Ville de Pully et la Commune d'Epalinges devra s'équiper à nouveau pour rapatrier ses données informatiques.

Un commissaire s'interroge sur le coût très important de la mise en place de la fibre optique privée notamment des frais de génie civil. M. Bally détaille les différents postes de dépenses

et précise que l'interconnexion en fibre optique entre Pully et Epalinges est presque réalisée à CHF 75'000 près. Les commissaires s'interrogent sur le reste des frais de modernisation du réseau inter-bâtimens en fibre optique à savoir CHF 1'840'000. M. Bally répond que cela correspond à la première étape de liaison des bâtimens communaux en fibre optique. Les autres étapes pourraient nécessiter des préavis complémentaires. Le commissaire s'interroge sur 2 points à savoir comment feront les employés communaux en cas de télétravail et pourquoi élever tous les bâtimens au même degré de sécurité alors que les besoins en termes de sécurité sont différents en fonction du type de données traitées (ex. : déclarations fiscales, fiches de paie, données privées, bulletins de note, informations sur les déchets, ...). M. Bally répond que si tous les bâtimens de la Commune d'Epalinges ne sont pas interconnectés avec une fibre optique privée, la Ville de Pully n'acceptera pas la prestation de services informatiques en raison du risque d'intrusion de virus ou d'attaques informatiques. Le commissaire ne comprend pas cette exigence.

Suite aux débats de la seconde séance, les commissaires proposent un amendement à savoir sous le point 1 des conclusions de réduire le montant du crédit d'investissement de CHF 2'500'000.- à CHF 900'000.- pour limiter l'investissement aux travaux liés à l'interconnexion FO entre Pully et Epalinges, au renouvellement du pare-feu (Firewall) principal et secondaires et à la participation aux infrastructures serveurs de la commune d'Epalinges vers les centres de données de la ville de Pully et sous le point 4 de modifier le terme crédit d'étude en crédit d'investissement.

Les discussions étant terminées, la commission passe au vote.

Conclusion

Concernant l'amendement susmentionné, c'est par 7 voix pour, 1 abstention que la Cofin a accepté l'amendement proposé.

Puis la Commission passe au vote sur le préavis amendé. C'est par 7 voix pour et 1 abstention que la Cofin a accepté le préavis no 11/2026 amendé et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de l'approuver afin d'accorder un crédit d'investissement de CHF 900'000 relatif aux travaux liés à l'interconnexion FO entre Pully et Epalinges, au renouvellement du pare-feu (Firewall) principal et secondaires et à la participation aux infrastructures serveurs de la commune d'Epalinges vers les centres de données de la ville de Pully.

Epalinges, le 27 avril 2026

Sandy Warth

Président de la COFIN

